

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 11 JUIN 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 11 juin 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations aux communautés musulmane et chrétienne du Sénégal, suite au bon déroulement dans la communion et la solidarité de la fête de Tabaski et de la Pentecôte marquées par le succès de la 137^{ème} édition du Pèlerinage marial de Popenguine. Il a magnifié l'exemplarité du dialogue interreligieux au Sénégal et demandé au Gouvernement de mobiliser les moyens adéquats en vue d'accompagner au mieux la modernisation des sites religieux ainsi que l'exercice du culte sur l'étendue du territoire national. Il a informé le Conseil de sa décision d'instituer chaque année une rencontre nationale avec les Guides religieux et Chefs coutumiers.

La bonne préparation de la campagne agricole et l'intensification des efforts de promotion de la souveraineté alimentaire du Sénégal constituent une priorité de l'action gouvernementale. Le Chef de l'Etat a salué toutes les mesures hardies prises par le Gouvernement, depuis l'année dernière, pour améliorer les conditions de préparation, de déroulement et d'encadrement des campagnes de production agricole. Au regard de l'intensification de la pluviométrie dans plusieurs zones éco-géographiques du pays, il a demandé au Gouvernement, notamment au Ministre en charge de l'Agriculture et au Ministre en charge des Finances, d'accélérer les modalités de mise à disposition des semences, engrais et matériels agricoles sur l'étendue du territoire national. Il a souligné la nécessité d'impliquer davantage et de renforcer le rôle des coopératives agricoles communautaires dans le processus de mise en place du dispositif relatif à la campagne de production agricole. Le Président de la République a réitéré que la montée en puissance du programme national de reconstitution du capital semencier passe par une forte implication de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA), organisme scientifique de premier plan, dont les ressources financières et humaines, ainsi que les moyens techniques d'action doivent être significativement renforcés. L'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des services techniques de conseil et d'encadrement agricole dudit institut s'impose également.

Le Président de la République a indiqué au Gouvernement la nécessité de développer les formations professionnelles liées aux métiers agricoles et d'envisager le renforcement des

lycées agricoles ou des centres de formation aux métiers de l'agriculture à l'image de l'École nationale supérieure d'Agriculture, socle de la formation d'ingénieurs agricoles. Par ailleurs, il a rappelé au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, l'urgence de développer un programme spécial de renforcement des aménagements agricoles et d'actualiser les lettres de mission de la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), de la Société de Développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI) et de la Société de Développement et des Fibres textiles (SODEFITEX), en vue d'une meilleure planification des productions rizicoles, céréalières, cotonnières et des spéculations à haute valeur en termes de commercialisation et de consommation. Il a invité le Gouvernement à accentuer les efforts de relance et d'extension des Domaines agricoles communautaires, mais aussi des Agropoles dont l'implémentation effective dans les sites dédiés doit faire l'objet d'un suivi dans le cadre du monitoring de l'Agenda national de Transformation. Le Chef de l'Etat a, dans le même sillage, invité le Gouvernement à accentuer l'implication et la mobilisation des jeunes dans le développement de l'agriculture et la promotion de la souveraineté alimentaire. A cet égard, il a indiqué au Gouvernement, notamment au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, au Ministre en charge de la Jeunesse et au Secrétaire d'Etat aux Coopératives et de l'Encadrement paysan, la nécessité de prendre toutes les dispositions pour une bonne organisation, à Dakar, du 30 août au 05 septembre 2025, de la 19^{ème} édition du Forum africain des systèmes alimentaires sous le thème « Jeunesse africaine : fer de lance de la collaboration, de l'innovation et de la transformation des systèmes alimentaires ».

Afin de soutenir la transformation durable du système agricole national, le Président de la République a informé le Conseil qu'il effectuera, les 12 et 13 juin 2025, une visite économique et de travail dans la région de Saint Louis, à la rencontre des producteurs et industriels du secteur. Dans la même lancée, il présidera, le 10 juillet 2025, le Conseil supérieur d'orientation agrosylvopastoral.

Le Sénégal est un pays doté de plus de 700 kilomètres de côtes ouvertes sur l'océan atlantique et d'un potentiel maritime exceptionnel. Le Chef de l'Etat a, à cet égard, rappelé au Gouvernement l'urgence de finaliser la nouvelle politique maritime du Sénégal en impliquant l'ensemble des acteurs publics, privés et des populations des zones concernées. Il a indiqué au Premier Ministre, la nécessité d'accentuer le suivi de toutes les infrastructures maritimes et portuaires en service, en cours de réalisation ou en projet avec des partenaires bien identifiés. Il a également demandé au Premier Ministre de superviser la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'attractivité et de la compétitivité des ports publics et privés du Sénégal et de définir un cadre renforcé d'évaluation des performances des infrastructures maritimes et portuaires nationales. Par ailleurs, il a souligné l'impératif de renforcer le dispositif de coordination de l'action de l'Etat en mer avec la réalisation urgente d'infrastructures spécialisées sous le contrôle de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité

maritime, de la Sûreté et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR). Le Président de la République a demandé au Gouvernement de poursuivre les concertations régulières avec les acteurs de la pêche artisanale et ceux de la pêche industrielle ainsi que les scientifiques et chercheurs, en vue d'une maîtrise stratégique des zones de pêche, de nos ressources halieutiques et fonds marins, dans le respect des lois et règlements et des conventions internationales en la matière. Au regard de l'acuité de la problématique de la pêche dans la vie nationale et de l'importance des sujets relatifs aux océans, dans l'agenda international, il a indiqué au Premier Ministre la nécessité d'assurer le suivi de l'ensemble des questions relatives à la mer et au développement de l'économie bleue au Sénégal.

Le tourisme demeure un secteur moteur de la relance économique et de la création d'emplois dans les sites et zones dédiés. Le Chef de l'Etat a demandé au Ministre du Tourisme et de l'Artisanat de finaliser, sous la supervision du Premier Ministre, avec la Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et zones touristiques du Sénégal (SAPCO), l'actualisation des programmes d'aménagement de nouvelles zones touristiques, en vue d'impulser la relance du secteur avec l'implication des professionnels, investisseurs et acteurs concernés. Il a rappelé, l'urgence de la tenue d'une réunion interministérielle sur le tourisme, pour asseoir la mise en œuvre maîtrisée de l'agenda de développement du secteur touristique.

Au titre de son agenda diplomatique, le Président de la République a informé le Conseil qu'il participera, du 17 au 19 juin 2025 à New York, à la Conférence sur la Palestine et prendra part, le 22 juin 2025 à Abuja, au Sommet de la CEDEAO.

Evoquant la question du renforcement des capacités dans la gestion de la commande publique, Monsieur le Premier Ministre, après avoir souligné les constats alarmants relevés dans le cadre de la relecture des contrats et conventions, notamment les cas de surfacturation et de graves violations des règles de passation de marchés, a mis l'accent sur l'importance des marchés publics comme moyens d'exécution des missions de l'Etat. C'est ainsi que le Premier Ministre a insisté sur la nécessité d'une formation complète des acteurs à toutes les étapes de la commande publique avec un dispositif de suivi-évaluation des connaissances dispensées. Le Premier Ministre a retenu que désormais l'exécution correcte des règles relatives à la commande publique, de façon efficace, dans la transparence et dans les délais requis, constitue un critère de performance pour toute entité publique et tout manager public. Le Premier Ministre a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement de proposer, en rapport avec la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) et l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP), des termes de référence pour une formation en matière de commande publique avec un programme pertinent tenant compte de la préoccupation des acteurs. Enfin, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Finances et du Budget de prendre toutes les dispositions pour mobiliser les crédits nécessaires à la prise en charge de cette formation.

Abordant la gestion des urgences hospitalières, le Premier Ministre a rappelé que le gouvernement accorde une priorité élevée à l'accès des populations aux soins d'urgence de qualité dans toutes les structures de santé. Il a aussi insisté sur l'attention toute particulière à accorder à l'amélioration de la qualité des services d'accueil d'urgence afin de donner un visage plus humain à la prise en charge des personnes en détresse. Aussi, a-t-il invité le Ministre de la Santé et de l'Action sociale à renforcer le dispositif du SAMU national et à travailler en parfaite synergie avec la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers et les autres structures publiques et privées évoluant dans le secteur.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a fait une communication sur le suivi de l'exécution des travaux engagés en perspective des Jeux olympiques de la Jeunesse (JoJ) Dakar 2026 ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la situation de production de semences de prébase de céréales et de légumineuses pour la campagne agricole 2025-2026.

AU TITRES DES MESURES INDIVIDUELLES,

le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre de la Primature

- **Monsieur Mbaye SENE**, titulaire d'un diplôme d'état en médecine, est nommé Secrétaire exécutif du Conseil national de Développement de la Nutrition (CNDN) en remplacement de Dr Aminata DIOP NDOYE.

Au titre du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens

- Monsieur **Laurent SINA**, Consultant en système de management de la qualité, est nommé Directeur du Laboratoire National de référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (LNR-BTP), en remplacement de Monsieur Chérif BALDE.

Au titre du Ministère des Finances et du Budget

- **Madame Souadou DRAME**, Economiste, matricule de solde n°619 499/J est nommée Directeur de la Programmation budgétaire, poste vacant.
- **Monsieur Serigne Cheikh MBEGUERE**, Conseiller en Planification, matricule de solde n°603 378/E, est nommé Directeur de l'Ordonnancement des Dépenses publiques en remplacement de Monsieur Samba FALL appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur Boubacar CAMARA**, Administrateur civil principal, matricule n°616 278/H est nommé Directeur de l'Administration et du Personnel de la Direction générale

du Budget, en remplacement de Monsieur Abdourakhmane BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires

- Monsieur **Baba TALL**, Expert en logistique, est nommé Directeur du Consortium sénégalais d'activités maritimes (COSAMA), en remplacement du Commandant Mactar FALL.

Au titre du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines

- **Monsieur Mbaye SENE**, titulaire d'un master en comptabilité et finances, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société des Mines du Sénégal (SOMISEN), en remplacement de Monsieur Mamadou Bamba NDIAYE.

Au titre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique

- Monsieur **Serigne Ahmadou Bamba SY**, Ingénieur centralien, Expert en management des projets est nommé Secrétaire général du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique, en remplacement de Madame Fatou Bintou NDIAYE.

Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce

- Monsieur **Abasse Boubou NDIAYE**, titulaire d'une licence en gestion de projets, est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT) en remplacement de Monsieur Lakhbouss DIAKHATE.

Au titre du Ministère de l'Éducation nationale

- Monsieur **Assane SOW**, Professeur d'Enseignement secondaire, matricule de solde 644 051/J est nommé Directeur l'Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement (INEADE) en remplacement de Monsieur Alioune Badara Diop.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE

